

Arrêté : 2023-ADM-04

**ARRETE PORTANT FERMETURE ANNUELLE DE
L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Madame la Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
VU la circulaire d'application n02001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 ;
VU les statuts de Pays de Blain Communauté ;
VU l'arrêté conjoint du Préfet et du Président du Département de Loire-Atlantique en date du 20 décembre 2018 validant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

CONSIDERANT le règlement intérieur de l'Aire d'accueil des gens du voyage et notamment son article II ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fermer l'aire d'accueil des gens du voyage pour procéder aux travaux d'entretien annuels et pour conserver le caractère non sédentaire de l'aire d'accueil ;

ARRÊTE

Article 1er : l'aire d'accueil des gens du voyage, située au lieu-dit Maldent à Blain est fermée du lundi 14 août au jeudi 31 août inclus ;

Article 2 : Les services de la Communauté de communes, le gestionnaire et la brigade de Gendarmerie de Blain sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés.

Fait à BLAIN, le 12 juillet 2023

La Présidente
Rita SCHLADT



La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.**